

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 59/1968 (1968)

Artikel: Genève
Autor: Hutmacher, Walo / Roller, Samuel / Dubois, Ph.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115560>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GENÈVE

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Inspectorat. — Pour le 1^{er} septembre 1967, le Conseil d'Etat a pourvu au remplacement de M. Lucien Dunand, inspecteur de l'enseignement des travaux manuels, et de M. Louis Sauthier, inspecteur de l'éducation physique, qui ont atteint tous deux l'âge de la retraite après 35 années de service au sein du département. Les deux nouveaux inspecteurs sont, pour les travaux manuels, M. Pierre Demole, et pour l'éducation physique, M. Jean Hertig. D'autre part, en raison de l'augmentation continue du nombre des classes, une inspectrice et un inspecteur d'écoles primaires supplémentaires ont été nommés pour le 1^{er} janvier 1968; il s'agit de Mme Marthe Ostermann et de M. Maurice Janin.

Elèves. — Au 31 décembre 1967, l'enseignement primaire comptait 26 418 élèves, répartis dans 1052 classes. Par rapport à 1966-1967, le nombre total des classes s'est accrû de 52 unités.

Personnel. — Le problème du recrutement du personnel enseignant demeure l'un des soucis majeurs du département. La suppression du concours d'admission aux études pédagogiques a eu d'heureux effets puisqu'elle a permis de doubler à peu près le nombre des brevets délivrés. Cependant, l'augmentation enregistrée ne permet que d'assurer le mouvement annuel du personnel, non de couvrir les besoins engendrés par l'ouverture de classes nouvelles. Afin de tenter d'améliorer le recrutement par la voie normale, le département, en accord avec les associations professionnelles, a adopté les diverses mesures ci-après: admission aux études pédagogiques, de cas en cas, de candidats étrangers ou de plus de 40 ans; intensification de la propagande auprès des élèves des classes terminales de l'enseignement secondaire supérieur, grâce à la publication d'une plaquette d'information sur le métier d'enseignant; organisation, en liaison avec les Cours commerciaux de Genève, qui mettent sur pied les cours nécessaires depuis plusieurs années déjà, d'un encadrement officiel pour les personnes qui préparent l'examen de culture générale institué par le département. D'autre part, le département a procédé à une deuxième stabilisation de suppléants. Une telle mesure vise à assurer au département, pendant plusieurs années, le concours de suppléants bien qualifiés et à accorder aux suppléants concernés — une cinquantaine, en l'occurrence — au rang qui est le leur, la qualité de fonctionnaires de l'administration cantonale, avec accès à la qualité de sociétaire à part entière de la caisse de retraite.

Enseignement. — Le nouveau programme d'enseignement des sciences, introduit l'an passé en 6^e année, a été étendu cette année aux degrés 4 et 5. Plusieurs classes des degrés 2 et 3 expérimentent un nouveau programme d'arithmétique, qui repose sur une conception moderne de la mathématique.

Perfectionnement. — La direction de l'enseignement primaire a offert au corps enseignant, en dehors des heures de classe, deux cours facultatifs

qui ont remporté un vif succès. L'un concernait l'initiation aux mathématiques modernes, l'autre consistait en une série de séances de laboratoire de sciences, au cours desquelles les maîtres avaient l'occasion de s'exercer à manipuler l'abondant matériel de démonstration mis à la disposition des écoles.

Moyens d'enseignement. — L'économat cantonal a procédé, pour septembre 1967, à la livraison des nouveaux manuels suivants: manuel de sciences (degrés 4 et 5); cahier d'exercices de conjugaison (degré 6); fiches musicales (destinées aux maîtresses de la division préparatoire); classeur d'éducation routière (remis aux titulaires des degrés 2 à 9). En outre, le Centre de documentation pédagogique a édité et distribué aux maîtres deux séries de notes méthodologiques: « Géométrie » et « Grammaire — Terminologie / Modèles d'analyse ».

Classes de neige (hiver) et classes à la montagne (printemps et automne). — Le département enregistre une évolution réjouissante de ces classes, qui ont passé en une année de 61 à 74 (classes de neige) et de 29 à 46 (classes à la montagne).

Coordination scolaire entre les cantons romands. — La Commission interdépartementale romande pour la coordination de l'enseignement (CIRCE), créée par la Conférence romande des chefs de départements de l'Instruction publique en automne 1967, a appelé à sa présidence un Genevois, M. Roger Nussbaum, directeur des études pédagogiques. Chargée de mettre au point, en première urgence, un programme commun de français et d'arithmétique pour les quatre premiers degrés de la scolarité obligatoire, la CIRCE pourra compter, dès le 1^{er} septembre 1968, sur la collaboration à plein temps de M. André Neuenschwander, inspecteur d'écoles à Genève, nommé aux fonctions de délégué de la CIRCE par la Conférence romande des chefs de départements de l'Instruction publique.

ARMAND CHRISTE
directeur de l'enseignement primaire

SERVICE DE LA RECHERCHE SOCIOLOGIQUE

Depuis le début de l'année, le service a été restructuré par la création d'une section spécialisée d'organisation et de traitement de l'information. Le personnel de cette section doit s'occuper dorénavant de l'ensemble des problèmes d'études, d'analyses et de programmation des applications de traitement électronique de l'information du département de l'Instruction publique. La première tâche de la section consistera à réorganiser les travaux actuellement déjà exécutés sur machines électroniques en vue de leur regroupement sur le nouvel équipement récemment acquis par l'Etat de Genève (CDC 3800 et 160-A).

En plus des travaux qui ont donné lieu aux publications énumérées à la fin de cette chronique, le service s'est chargé durant l'année écoulée, de la création d'un fichier électronique de l'ensemble des étudiants de l'Université de Genève. Ce fichier est utilisé pour l'application de la loi sur l'encouragement aux études et sert donc à la fois à la détermination du droit

à l'exonération des taxes de cours et au calcul d'allocations d'études éventuelles. Ce même fichier a permis d'élaborer les statistiques demandées par le Conseil suisse de la science pour les deux semestres de l'année 1967-68. Enfin, la liste semestrielle des étudiants que l'Université éditait jusqu'à maintenant en typographie, est dorénavant écrite par un ordinateur, réduite par un procédé photographique et imprimée en offset. Cet ensemble de travaux illustre bien les avantages que l'on peut tirer de la mécanisation des fichiers scolaires grâce au cumul, sur un seul fichier, de toute une série de travaux qui devaient, autrefois, être traités par des fichiers séparés.

Rapports et publications d'ordre scolaire :

DU PASQUIER (Jean-Noël): *Répartition géographique des élèves du Collège et de l'Ecole supérieure de jeunes filles. Situation actuelle et perspectives d'évolution.* Décembre 1967/S. 67.08.

DU PASQUIER (Jean-Noël): *Prévisions des besoins en maîtres pour l'enseignement enfantin et primaire 1967-1977.* Janvier 1968/S. 68.01.

HUTMACHER (Walo): *Esquisse d'une méthode de prévision des besoins en praticiens-dentistes pour la Suisse romande et le canton du Tessin.* Mars 1968/S. 68.02.

DU PASQUIER (Jean-Noël) et MOECKLI (G.): *Recensement 1967. Prévisions 1968-1973 des élèves de l'enseignement public et privé du canton de Genève.* Avril 1968/S. 68.03.

WALO HUTMACHER
directeur du service de la
recherche sociologique

SERVICE DE LA RECHERCHE PÉDAGOGIQUE (SRP)

Le secteur des *mathématiques* est actuellement le plus important; nous signalerons quatre recherches:

La première, ayant trait à la géométrie, avait pour but de jeter les bases d'une comparaison entre deux moments de l'enseignement de cette discipline caractérisés par deux manuels: celui qui fut en usage jusqu'en juin 1968 et celui qui prend sa relève et a pour auteurs MM. A. Christe et J.-J. Dessimoulav.

Les trois autres recherches se placent sous le signe de la *mathématique nouvelle*:

Le SRP coopère à la mise en place du programme expérimental de mathématique élaboré, pour les degrés 2, 3 et 4 de l'école primaire, par une commission cantonale. Le SRP assurera, entre autres, la préparation des instruments propres à mesurer l'efficacité du programme comme celle des méthodes nouvelles qu'il implique.

Le SRP a préparé, pour 1968-1969, des épreuves d'arithmétique (degrés 3 à 6) qui auront lieu au début de chaque trimestre et à fin juin 1969. Outre leur utilité immédiate, les documents recueillis serviront de terme de référence pour les études ultérieures relatives à l'introduction de la *mathématique nouvelle*.

Une recherche sur le raisonnement arithmétique a été entreprise à partir d'un test spécial introduit dans la batterie des épreuves pédagogiques organisées à la demande du Cycle d'orientation, dans le degré 6.

Dans le domaine du *français*, les études relatives à l'efficacité des fascicules d'entraînement en orthographe et en conjugaison permettront d'amender ces fascicules avant leur introduction dans les classes.

La recherche sur l'orthographe spontanée (comparaison 1957-1967) se poursuit.

Une recherche sur l'orthographe d'usage, en 5^e année, a montré que les documents de travail remis aux maîtres (indication du degré de difficulté des mots et des points critiques) ainsi que des exercices spécifiques permettaient de faire franchir à l'enseignement du vocabulaire orthographique le seuil de rendement de 90 %.

Le SRP a été chargé par l'école professionnelle pour l'industrie et l'artisanat, d'une enquête sur la compréhension de la *lecture* chez les apprentis.

Le SRP poursuit ses travaux sur la valeur d'un dispositif régulateur destiné à aider les maîtres à attribuer leurs notes. Des contrôles seront faits au cycle d'orientation pour se rendre compte de la valeur pronostique de cette *évaluation du travail scolaire*.

Le maniement du *dictionnaire* a fait l'objet de plusieurs sondages. Un test général sera soumis à de nombreux élèves de 13 à 15 ans, en Suisse romande, France, Belgique et au Canada.

Le SRP a collaboré à une enquête du Service de santé de la jeunesse à propos d'un cours d'*information sexuelle* donné par deux femmes médecins à des jeunes filles de 15 ans.

En 1968, le SRP a établi des contacts avec des centres de recherches d'Angleterre et d'Ecosse. Il a bénéficié de la collaboration d'étudiants licenciés en psychologie, de Caen et de Lyon.

SAMUEL ROLLER
directeur du service
de la recherche pédagogique

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Problèmes généraux

Par décision du Conseil d'Etat, tous les établissements actuels et futurs d'études gymnasiales pratiqueront la coéducation dès septembre 1969, et constitueront ensemble le Collège de Genève. Pour les distinguer les unes des autres, ces écoles porteront des noms de personnages célèbres dans l'histoire de Genève: le Collège de Genève deviendra le collège Calvin, l'Ecole supérieure de jeunes filles sera appelée collège Voltaire; quant au troisième établissement, en cours de construction, il rappellera le souvenir de Rousseau.

Le département a procédé au renforcement des équipes de direction de plusieurs écoles secondaires. C'est ainsi que Mlle M.-A. Lesemann, directrice de l'Ecole supérieure de jeunes filles, division inférieure, est nommée directrice adjointe du Collège de Genève; elle entrera en fonction dans sa nouvelle charge le 15 juillet 1969. M. J.-J. Streuli exerce dès le

1^{er} juillet 1968 la fonction de directeur adjoint de l'Ecole supérieure de jeunes filles, division supérieure.

D'autre part, M. Robert Jaquet, sous-directeur du Collège de Genève a atteint la limite d'âge; l'organisation de la division inférieure du Collège est confiée désormais à un doyen.

Aux Etudes pédagogiques, le nombre des candidats de 1^{re} et de 2^e année s'est élevé à 90. Parmi eux, 45 ont obtenu en juin le certificat d'aptitude à l'enseignement, soit 22 provenant de la Faculté des lettres, 14 de la Faculté des sciences, et 9 de la Faculté des sciences économiques et sociales.

Afin d'améliorer le recrutement du corps enseignant secondaire, une brochure d'information destinée aux étudiants de l'Université de Genève est en voie de parution.

Le département pratique une politique de formation continue des maîtres. Il a facilité la participation d'un grand nombre d'entre eux à des journées d'études et à des congrès proposés par diverses organisations. En outre, il a lui-même mis sur pied un séminaire destiné à tous les maîtres de mathématique de la division supérieure; ce séminaire était dirigé par un professeur de l'Université.

En ce qui concerne les bâtiments, les Ecoles techniques ont installé l'Ecole d'horlogerie et d'électricité dans une annexe récemment acquise au Petit-Lancy.

En septembre, a été ouvert le nouveau collège du Renard, au Lignon, dirigé par Mlle M. Mathys, qui a transmis la direction du collège de Budé II à M. M. Arm.

La construction d'une troisième école de niveau gymnasial, le futur collège Rousseau, est activement poursuivie.

Pendant un certain laps de temps, le Cycle d'orientation devra absorber mille élèves de plus chaque année: d'où l'ouverture de nouveaux chantiers, au Petit-Lancy et à Chêne, ces deux collèges accueilleront une première volée d'élèves en septembre 1969.

En vue de sa transformation en collège Voltaire, l'Ecole supérieure de jeunes filles sera dotée d'un centre scientifique, en construction.

Le chantier du futur Centre professionnel a été ouvert à Saint-Georges.

Par ailleurs, depuis la création du Cycle d'orientation, l'école secondaire genevoise se trouve dans une phase de transformations profondes. De nombreuses commissions établissent des projets; les élèves et les parents seront appelés à participer de plus en plus activement à cet effort de réflexion.

Ecole secondaires

La direction générale de l'enseignement secondaire, le Collège, l'Ecole supérieure de jeunes filles et la direction du futur collège Rousseau préparent l'avènement du nouveau Collège de Genève. Les établissements d'enseignement gymnasial harmonisent leurs programmes tout en conservant à chaque école sa physionomie propre. Ils étudient aussi la répartition des élèves entre les trois collèges selon leur domicile.

Le Collège moderne, qui sera remplacé à brève échéance par le Cycle d'orientation, a tenu à se manifester une dernière fois par une remarquable exposition de travaux d'élèves.

La division inférieure de *l'Ecole supérieure de jeunes filles*, destinée aussi à disparaître, a adapté les programmes de ses deux années d'études, afin de permettre à ses élèves de rejoindre sans dommage en division supérieure les élèves du Cycle d'orientation, qui accomplissent trois années d'école secondaire inférieure.

L'Ecole professionnelle et ménagère a complété son programme au moyen d'une 5^e année « biologique » destinée aux jeunes filles qui désirent augmenter leurs connaissances générales.

Le Cycle d'orientation a ouvert en septembre une section prégymnasiale moderne, comportant l'enseignement de l'anglais dès le 8^e degré de la scolarité obligatoire.

L'Ecole supérieure de commerce continue d'étudier la réforme de ses structures et déposera son rapport en 1969.

Les Ecoles techniques ont procédé au déménagement de l'Ecole d'horlogerie et d'électricité.

Les Ecoles d'art préparent une nouvelle conception des études aux Beaux-Arts et à l'Ecole normale de dessin.

Une commission d'architectes et de maîtres de *l'Ecole professionnelle pour l'industrie et l'artisanat* met au point les plans d'exécution du futur Centre professionnel.

Plusieurs écoles ont élargi l'expérience des *classes de neige* qui permettent d'excellents contacts entre les élèves et le corps enseignant.

Le *concours* de la Journée européenne des écoles a été l'occasion pour 8 élèves des écoles secondaires genevoises de se distinguer: leurs noms figurent au palmarès intercantonal; trois d'entre eux ont reçu une bourse internationale de voyage.

Enfin, comme précédemment, de très nombreux *spectacles* à prix réduit ont été proposés aux élèves.

Ph. DUBOIS
directeur général de
l'enseignement secondaire

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Réforme des structures

L'étude d'une refonte des structures de l'Université a été poursuivie en 1968. A l'intérieur de celle-ci une articulation en écoles ou départements et non plus en chaires commence à devenir une réalité dans quelques facultés. Ce fractionnement d'unités devenues trop grandes contribue à améliorer la gestion des Facultés. Elle permet en outre de créer des cadres à l'intérieur desquels professeurs et étudiants sont de nouveau en mesure de se connaître personnellement.

La motion adoptée le 28 juin par le Grand Conseil genevois est un élément important de cette réforme. Elle invite le Conseil d'Etat à présenter un projet de loi sur l'Instruction publique introduisant diverses innovations et modifications suggérées en vue d'améliorer l'efficacité de l'Université. Parmi celles-ci, outre le renforcement de sa direction, il faut mentionner la création d'un Conseil de l'Université, organisme consultatif ayant pour but principal la liaison entre la Cité et l'Université. Il sera formé d'un certain nombre de personnes choisies dans les divers milieux économiques

et sociaux par le Grand Conseil, d'une part, et le Conseil d'Etat, d'autre part, ainsi que des représentants de la Direction de l'Université, du corps professoral, des chercheurs, des enseignants auxiliaires, des étudiants.

Notons qu'au cours de cette année, les moyens de l'Université ont été renforcés par le développement progressif d'un service de l'information et la création d'un poste de chef du personnel.

Réforme de l'enseignement

Les étudiants ont demandé à être associés aux discussions et décisions relatives aux réformes des programmes et des méthodes d'études. Les autorités universitaires, se réjouissant de l'aspect très positif du désir de participation d'étudiants dont on déplore souvent la passivité, ont encouragé cette volonté de dialogue. C'est ainsi que le recteur a accepté de suspendre les cours durant la journée du 11 juin en invitant tous les étudiants à participer, dans le cadre des écoles ou du département, à une discussion approfondie des problèmes universitaires avec leurs maîtres, les chefs de travaux, les assistants. Les principaux thèmes de discussion furent les suivants :

1. Besoins de la société en cadres universitaires, débouchés offerts aux étudiants.
2. Les fins de l'enseignement universitaire (culture générale, formation professionnelle).
3. Les méthodes de l'enseignement (valeur du cours ex cathedra, forme des séminaires, rôle des polycopiés).
4. Les conditions de l'enseignement (encadrement, locaux, bibliothèques).
5. Participation des étudiants aux décisions universitaires (à quels types de problèmes sont-ils principalement intéressés).
6. Problèmes sociaux de l'étudiant.

Les propositions émises au cours de cette journée ont été ensuite discutées au sein des groupes de travail mixtes formés d'enseignants et d'étudiants, dont la constitution a été décidée par le Bureau du Sénat. Certes, la modification des règlements existants nécessitera des études approfondies qui se prolongeront dans l'année académique 1968/1969. Toutefois, certains aménagements relatifs aux matières et formes d'enseignement ainsi qu'au mode de l'examen sont déjà intervenus cette année.

Nouveaux locaux

Dans les délais prévus, l'Université a pu prendre possession des locaux de l'ancien Museum d'Histoire Naturelle, qui constitueront dorénavant l'aile Jura de l'Université. En conservant la façade extérieure qui s'harmonise avec le corps principal de l'Université, l'intérieur a été remarquablement aménagé en fractionnant en petites unités les grandes salles qui constituaient cet ancien musée. Les Facultés de droit, des lettres et des sciences économiques et sociales pourront, dans une large mesure, être

regroupées dans ce bâtiment. Bien qu'elle ne résolve pas encore tous les problèmes de locaux de ces facultés, l'affectation de ce bâtiment à l'Université est particulièrement heureuse à ce moment crucial de son développement. En effet, devant l'afflux de nouveaux étudiants ces dernières années, certaines facultés étaient tellement à l'étroit que la situation devenait catastrophique. Par ailleurs, les diverses réformes dont la mise en œuvre paraît devoir être accélérée à la suite des événements qu'ont vécus les Universités ce printemps réclament la mise à disposition d'un nombre plus important d'enseignants pour encadrer les étudiants, donc davantage de locaux et spécialement de salles de séminaires.

Stabilisation du nombre des étudiants

Le nombre des étudiants immatriculés s'est quelque peu stabilisé et l'augmentation du semestre d'hiver 1967/1968 (4824) par rapport au semestre d'hiver 1966/1967 (4679) n'est que de 145 étudiants au lieu de 379 pour la période précédente. Si l'on ajoute le nombre des auditeurs (183), l'on constate que pour la première fois, le nombre total des étudiants dépasse 5000 pour le semestre d'hiver 1967/1968 (5007).

Si le nombre des étudiants étrangers demeure important (1911), il faut remarquer qu'il a diminué cette année de 158 par rapport au semestre d'hiver 1966/1967 (2069). En revanche, le nombre d'étudiants Confédérés a augmenté (1641 au lieu de 1481) de même que celui des étudiants genevois (1272 au lieu de 1129).

BERNARD DUCRET
secrétaire général
de l'Université

JURA BERNOIS

1. DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'année 1967 n'a été marquée par aucun événement majeur. On pourrait peut-être penser qu'elle fut une année de routine pour notre Direction et pour ses organes d'exécution. Routine? En réalité, on ne saurait prétendre régler une fois pour toutes les innombrables problèmes de l'instruction et de l'éducation. Notre société subit des transformations si rapides et si profondes que les autorités se voient dans l'obligation de réviser constamment et d'adapter les structures scolaires à des conditions et à des besoins nouveaux.

Cette constatation est valable à tous les degrés de l'enseignement, de l'école maternelle à l'université. Actuellement, toutefois, l'intérêt se porte avant tout sur les écoles moyennes supérieures et sur l'université. On a constaté que la loi de 1957 sur les écoles moyennes, et singulièrement son complément de 1963, a donné un élan considérable à la formation gymnasiale: en 1967, les sections supérieures des gymnases bernois ne comprenaient pas moins de 2500 élèves, dont 500 de langue française. Deux nouveaux gymnases ont été ouverts dans un délai très court à Langenthal et